

IFCA

FORMATION DES AVOCATS

PROGRAMME DETAILLE

« ACTUALITES DE LA PROCEDURE D'APPEL AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE EN MATIERE CIVILE »

Lundi 4 décembre 2023

Intervenant :

Me Guillaume BAUFUME, ancien avoué à la cour d'appel, avocat au barreau de CHAMBERY

Avec la participation de Me Dominique Fleuriot, docteur en droit, avocat au barreau de la Drôme

Programme :

Il s'agit d'une révision des notions de base dont le plan est développé ci-dessous, en fonction de l'actualité jurisprudentielle récente

Introduction

La conception de l'appel / la concentration des moyens /

I. Appel ordinaire

1. Champ : droit commun
Schéma général
2. L'appelant : obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
L'intimé incident : obligations et sanctions
3. Les incidents

II. Appel à bref délai

1. Champ : cas spéciaux (sur demande ou de plein droit)
Schéma général
2. L'appelant : obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
L'intimé incident : obligations et sanctions
3. Les incidents : le président

III. Appel à jour fixe

1. Droit commun : péril ou de plein droit
L'appelant : obligations et sanctions
L'intimé : obligations et sanctions
2. Droit spécial : appel compétence
Particularités

IV. Questions transversales ou spéciales

- L'acte d'appel/ l'appel limité
- Les conclusions d'appel
- L'effet dévolutif / l'évocation
- Le premier président
- L'appel nullité

Fins de non- recevoir/nullités
 Le timbre fiscal
 La voie électronique
 La saisie immobilière
 L'appel plan de cession

- V. Le projet de réforme de la procédure d'appel**
 Etat de la question
 Les observations du CNB et de Syndicat de la magistrature

IFCA

FORMATION DES AVOCATS

OBJECTIFS	La procédure d'appel – avec représentation obligatoire – en matière civile		
PUBLIC CONCERNE	Avocats et secrétaires de cabinet d'Avocat		
PREREQUIS	Etre inscrit au Barreau ou travailler dans un cabinet d'avocat		
COMPETENCES METIERS	Maîtriser la procédure civile		
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé		
MOYENS PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation <input type="checkbox"/> Etudes de cas Autres (préciser) :		
MOYENS TECHNIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Paper-board Autres (préciser) : documentation technique disponible sur site		
INTERVENANTS	Me Guillaume BAUFUME, ancien avoué, avocat Me Dominique FLEURIOT, docteur en droit, avocat		
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.		
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action		
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.		
Date formation 4 décembre 2023	Durée : 4 heures 30	Tarif : 156 € TTC	Effectif 50
INSCRIPTION	Forma-tions@wanadoo.fr ifca-formations-avocats.fr		
MODALITES COMPLEMENTAIRES			
LIEU	VALENCE Maison des étudiants Latour Maubourg		

